

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste mise à jour le 24 février 2020

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
A1	<p>Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier</p> <p>Forêt de Migelane: 127 ha 61 a 42 ca</p>	<p>Art. L.151-1, L.151-6, L.342-2, R.151-1, R.151-3, R.151-5 du Code Forestier</p>	<p><i>Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde</i></p> <p>Service Agriculture Forêt et Développement Rural</p>
A4	<p>Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau</p> <p>Tous cours d'eau non domaniaux</p>	<p>Art. 100 et 101 du Code Rural Art. 119 du Code Rural</p>	<p><i>Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde</i></p> <p>Service nature, eau et risque Unité Police de l'eau</p>
A5	<p>Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement</p> <p>Programme des 100 000 m3 / Jour - conduite de Ø1200</p>	<p>Loi n° 62-904 du 4 août 1962 Décret n° 64-158 du 15 février 1964</p> <p>Arrêtés préfectoraux du 10 juillet 1974 et du 10 juin 1977</p>	<p>Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine</p> <p>Bordeaux Métropole</p> <p>Suez Eau France</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste mise à jour le 24 février 2020

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1	<p>Servitudes de protection des Monuments Historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Domaine du château de La Brède (parties bâties et non bâties) - Eglise Saint Jean d'Estampes - Périmètre Délimité des Abords de La Brède 	<p>Loi du 31 décembre 1913 modifiée Art. 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée</p> <p>M.H. classé le 7 mai 2008</p> <p>M.H. inscrit le 9 septembre 1997</p> <p>Arrêté préfectoral du 14 octobre 2019</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine</p> <p>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde</p> <p>Architecte des Bâtiments de France</p>
AC2	<p>Servitudes de protection des sites et Monuments naturels</p> <p>Parc du Château du Domaine de Montesquieu</p>	<p>Art. 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée</p> <p>Site inscrit le 16 novembre 1943</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine</p> <p>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde</p> <p>Architecte des Bâtiments de France</p>
AC3	<p>Zone de protection des réserves naturelles</p> <p>Périmètres de protection autour des réserves naturelles</p> <p>Réserve géologique de Saucats et La Brède</p>	<p>Art. 27 de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 complété par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (article 58-1)</p> <p>Décret du 1er septembre 1982</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste mise à jour le 24 février 2020

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AS1	<p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forage Guigeot 1 et La Sauque 1 Périmètre de protection immédiate et périmètre de protection rapprochée confondus - Forage La Cape 2 Périmètre de protection rapprochée - Forage Marsalette Périmètre de protection immédiate - Forage La Sauque 2 et Guigeot 2 Périmètre de protection immédiate et périmètre de protection rapprochée confondus 	<p>Art. L.20 du Code de la Santé Publique Décret n°61-859 du 1er août 1961 modifié par le décret n°67-1093 du 15 décembre 1967</p> <p>Arrêté préfectoral du 25 avril 1988 Arrêté préfectoral du 25 avril 1988</p> <p>Arrêté préfectoral du 29 juin 2009 Arrêté préfectoral du 28 novembre 2011</p> <p>Procédure en cours zone de protection spéciale</p>	<p>Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine</p>
I3	<p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations et de distribution de gaz</p> <ul style="list-style-type: none"> - canalisation Ø 125 mm Labrède / Facture /Arcachon - canalisation Ø 200 mm Saucats / Labrède - canalisation Ø 200 mm Toulouse / Bordeaux 	<p>Art. 35 de la loi n°46-628 du 15 juin 1906 Art. 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964</p> <p>Décret du 25 août 1992</p> <p>Décret du 25 août 1992</p> <p>Décrets du 19 mars 1957 et 1er mars 1985</p> <p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2017</p>	<p>D.R.I.R.E.</p> <p>TERÉGA</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste mise à jour le 24 février 2020

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
I4	<p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne à 2 circuits 400kV Cubnezais / Saucats - Ligne 400Kv Le Marquis / Saucats - Ligne 63 Kv Martillac / Podensac - Réseau de distribution H.T. A et basse tension (la basse tension n'est pas représentée graphiquement) 	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15 juin 1906</p> <p>Art. 298 de la loi de Finances du 13 juillet 1925</p>	<p>D.R.I.R.E</p> <p>Réseau de Transport d'Électricité</p>
PT2	<p>Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liaison hertzienne de Bordeaux à Belin tronçon Bordeaux-Guillos - Liaison hertzienne de Cenon à Guillos 	<p>Art. L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des Postes et Télécommunications</p> <p>Décret du 21 février 1989</p> <p>Décret du 26 avril 2012</p>	<p>Orange</p> <p>ESID de Bordeaux CS 21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX</p>
PT3	<p>Servitudes Attachées aux réseaux de télécommunications</p> <p>Câbles de télécommunications enterrés</p>	<p>Art. L.45-1, L.48 et D408 à D 411 du Code des Postes et Télécommunications</p>	<p>Orange</p> <p>U.I.R Gironde</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

Liste mise à jour le 24 février 2020

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
T.4	Servitudes aéronautique de Balisage Aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats	Articles L.6351-1, L.6351-6 à L.6351-9 et L.6372-8 à 6372-10 du Code des Transports Arrêtés du 7 juin 2007, 3 septembre 2007, du 7 décembre 2010	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc Technique TSA 85002 - 33688 Mérignac Cedex
T.5	Servitudes aéronautique de dégagement (aérodrômes civils et militaires) Aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats	Articles L.6350-1, L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 du Code des Transports Articles R.242-1 et R.242-2, D.242-1 à D.242-14 du Code de l'Aviation Civile Arrêtés du 10 juillet 2006, 7 juin 2007	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc Technique TSA 85002 - 33688 Mérignac Cedex
T.7	Servitudes aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières Aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats	Articles L.6352-1, L.6372-8 à L.6372-10 du Code des Transports Articles R.244-1, D.244-2 à D.244-4 du Code de l'Aviation Civile Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc Technique TSA 85002 - 33688 Mérignac Cedex